

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-CINQ JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE THIERRY ANDRIEUX OU DE Mme NATHALIE BEAUVY, PREMIERE VICE-PRESIDENTE.

Date de la convocation : 19 juin 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, Daniel COMMAULT, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUÉZIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine AILLET donne pouvoir à Alain GENCE,
- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Denis BERTRAND donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Camille CAURET donne pouvoir à Thierry ROYER,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BABRO,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Alain GOUÉZIN,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- David L'HOMME donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, David BURLLOT, Thibault CARFANTAN, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Philippe HERCOUET, Marc LE GUYADER, Caroline MERIAN.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Christelle LEVY-ROBERT

: un(e) élu(e) a été désigné(e) pour
la transmission en préfecture
la publication

Le 25 juin 2024
Le Secrétaire de séance
Christelle LEVY-ROBERT

Nathalie BEAUVY

Nathalie BEAUVY
Présidente du Conseil
Communautaire
Lamballe Terre & Mer
22400 Lamballe-Armor

Délibération n°2024-094

Membres en exercice : 69 Présents : 50

Absents : 19

Pouvoirs : 10

RESSOURCES HUMAINES

DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES - CREATION D'UN POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'Agglomération de Lamballe Terre & Mer et la Ville de Lamballe Armor ont décidé de disposer d'une direction générale dédiée pour traduire et mettre en œuvre le projet politique de chacune des entités. L'Agglomération doit recruter un Directeur Général des services, afin de disposer d'une direction générale en capacité de porter et de mettre en œuvre les politiques publiques locales.

Le 17 janvier 2017, le Conseil communautaire a créé un emploi fonctionnel de directeur général des services. Un emploi fonctionnel est un emploi permanent de direction, limitativement énuméré et caractérisé notamment par un régime juridique particulier, en raison de leur nature. Le recrutement d'un agent dans un emploi fonctionnel s'opère par le recrutement d'un fonctionnaire de catégorie A, qui sera alors placé en position de détachement sur l'emploi fonctionnel.

Toutefois le poste au tableau des effectifs n'est pas vacant en raison du détachement de l'agent vers la fonction publique d'Etat. Dès lors et afin de permettre le recrutement du directeur général des services, il est nécessaire de créer au tableau des effectifs un poste relevant du cadre d'emploi des administrateurs ou des ingénieurs en chef (catégorie A+).

Vu :

- La délibération n°2017-73 du 17 janvier 2017, portant création d'emplois fonctionnels d'un emploi de Directeur général des services,
- La délibération n°2024-049 du Bureau communautaire du 23 avril 2024, approuvant les modifications du tableau des effectifs et adoptant le tableau établi au 1^{er} avril 2024,
- La délibération n°2024-093 du 25 juin 2024, approuvant un avenant à la convention relative à l'administration locale unique et aux services communs entre la ville de Lamballe-Armor et l'agglomération de Lamballe Terre & Mer,

Considérant que le tableau des effectifs intégrera cette ouverture de poste via le grade de l'agent au terme de la procédure de recrutement,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DECIDE de créer un poste, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2024 relevant du cadre d'emplois des administrateurs ou des ingénieurs en chef,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

2 JUL. 2024



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale

3 JUL. 2024

3 JUL. 2024